

(2) Demande concernant les points de contact officiels et les autorités nationales désignées

Décision : RC-6/13 : Communications officielles

Contexte :

Conformément à l'article 4 de la Convention, chaque Partie nomme une ou plusieurs autorité(s) nationale(s) désignée(s) habilitée(s) à agir en son nom dans l'exercice des fonctions administratives fixées par la Convention de Rotterdam.

Chaque Partie désigne également des points de contact officiels ayant pour fonction de communiquer avec le Secrétariat au sujet de questions officielles telles que les avis concernant la participation aux réunions de la Conférence des Parties, la diffusion des rapports de ces réunions, des propositions concernant l'inscription de produits chimiques supplémentaires à l'Annexe III de la Convention, et la désignation d'experts aux organes subsidiaires du Comité d'étude des produits chimiques.

Demande :

- Les Parties qui ne l'ont pas encore fait sont vivement engagées à nommer des points de contact officiels et des autorités nationales désignées au moyen du formulaire révisé, ainsi qu'à confirmer leurs actuels points de contacts officiels et autorités nationales désignées et à communiquer les coordonnées actualisées de ces derniers.

Répondants :

- Parties.

Méthode de communication des informations :

- Veuillez communiquer les nominations et les coordonnées actualisées au Secrétariat au moyen du formulaire révisé, disponible sur le site Internet de la Convention de Rotterdam aux adresses : <http://www.pic.int/Procédures/CorrespondantsOfficiels/tabid/3286/language/fr-CH/Default.aspx> et <http://www.pic.int/Procédures/AutoritésNationalesDésignées/tabid/1772/language/fr-CH/Default.aspx>.

Date limite de communication des informations :

- Aucune date n'est spécifiée dans la décision ; veuillez communiquer les nominations et / ou les coordonnées actualisées **dès que possible** afin de garantir la diffusion efficace des informations sur les questions relatives à la Convention.

Point de contact :

M^{me} Yvonne Ewang-Sanvincenti (E-mail : yvonne.ewang@brsmeas.org ; Tél. : +41 22 917 8112 ; Fax : +41 22 917 80 98).